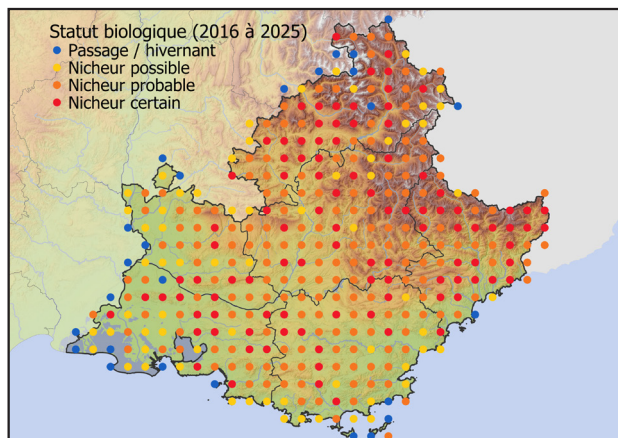




Circaète Jean-le-Blanc

Classe : Oiseaux
 Famille : Accipitridés
 Espèces : *Circaetus gallicus*

Code
 EUR
 A080



Effectif national :
 Entre 5500 et 9900 couples entre 2019 et 2022

Effectif régional en PACA :
 Entre 490 et 590 couples

Tendances nationales nicheurs

	Court terme		Long terme	
Effectif	→	7 %	↗	57 %
Répartition	→	-8 %	↗	22 %

Patrinat (2025).

Distribution en PACA

En PACA, le Circaète Jean-le-Blanc est un nicheur relativement commun et se rencontre dans l'ensemble de la région. En effet, on le trouve aussi bien en basse Provence, évitant toutefois le littoral, que sur le piémont et en zone de montagne. Aux deux migrations, plusieurs milliers d'individus traversent la région, provenant des populations du nord de la France, mais aussi d'Italie.

Description

Le Circaète Jean-le-Blanc est un rapace de taille moyenne (envergure de 1,80 mètre). Il présente une grosse tête brune (parfois la gorge peut être blanche), un manteau brun et un ventre blanc avec des taches brunes. Les jours ventés, il se place face au vent, faisant du surplace à haute altitude, et scrute les mouvements d'un reptile.

Écologie & principaux habitats

Le Circaète Jean-le-Blanc est un rapace migrateur revenant d'Afrique courant mars. Sa particularité réside dans son régime alimentaire composé très largement de reptiles. Pour cela, il fréquente les zones ouvertes ensoleillées riches en reptiles. Dès son retour, le couple se forme et la nidification débute. Le nid est construit sommairement dans un arbre, généralement résineux. La ponte, constituée d'un seul œuf, est déposée début avril. L'incubation dure 45 jours. Au début du mois d'août, le jeune s'envole du nid et reste en compagnie de ses parents pendant quelques semaines. A cette période, les oiseaux peuvent fréquenter des secteurs favorables pour l'alimentation comme la plaine de Crau ou la Camargue. La migration postnuptiale culmine vers le 20 septembre.



© Jean-Marc RABBY



Amine FLITTI

Habitats préférentiels

Minéraux	Herbeux	Arbustifs	Forestiers	Humides	Agricoles
	Pelouses sèches, prairies, coussoul de Crau	Garrigues basses, maquis ouverts	Pinèdes, chênaies mixtes		

Zones de protection spéciale où l'espèce est présente

Statut biologique	ZPS concernées
Nicheur certain	Camargue (FR9310019), Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069), Le Mercantour (FR9310035), Les Alpilles (FR9312013), Massif du Petit Luberon (FR9310075), Montagne Sainte-Victoire (FR9310067), Préalpes de Grasse (FR312002), Verdon (FR9312022)
Nicheur probable	Bec de Crigne (FR9312023), Colle du Rouet (FR9312014), Crau (FR9310064), Étangs entre Istres et Fos (FR9312015), Îles d'Hyères (FR9310020), La Durance (FR9312003), Les Écrins (FR9310036), Marais de Manteyer (FR9312020), Plaine des Maures (FR9310110), Plateau de l'Arbois (FR9312009), Plateau de Valensole (FR9312012), Sainte-Baume occidentale (FR9312026)
Nicheur possible	Basse vallée du Var (FR9312025), Falaises de Vaufrèges (FR9312018), Falaises du Mont Caume (FR9312016), Îles Marseillaises (FR9312007), Marais entre Crau et Grand Rhône (FR9312001), Vallée du Haut Guil (FR9312019)
Passage / hivernant	Bois du Chapitre (FR9312004), Marais de l'Île Vieille et alentour (FR9312006), Petite Camargue laguno-marine (FR9112013), Salines de l'Étang de Berre (FR9312005), Salins d'Hyères et des Pesquiers (FR9312008)

Enjeu de conservation en région PACA

Espèce protégée*	
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NT

* Statuts détaillés en annexe

Risques

	Caractéristiques du projet	Sensibilité	Risques
Bruit	Bruit (engins motorisés, chantier...)	Reproduction	En période de reproduction, dérangement lors de l'installation et de l'élevage des jeunes
	Fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement...)	Reproduction	Risque de dérangement à proximité des sites de reproduction
Eaux	Modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)		Risque peu important
	Modifications des eaux de surfaces (drainage, turbidité, curage, enrochement...)		Risque peu important
Sols	Terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage...)	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Fort artificialisation des sols (bétons, goudron...), bâtiments, parkings	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Modification chimique des sols (épannage, boues, engrais...)		Risque peu important
	Excavation importante (>2m), carrière, tunnel	Toute l'année	Destruction d'habitats
Végétation	Changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)	Toute l'année	Fermeture du milieu, coupes forestières au niveau des sites de nidification
Divers	Rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières...)		Risque peu important
	Ouvrage hydraulique ou linéaire, avec ruptures de continuités écologiques	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Mats, pylônes, câbles aériens, pales	Toute l'année	Collisions et percussions
	Travaux en falaise		Risque peu important
	Éclairages nocturnes		Risque peu important
	Barrières, grillages => risque si peu perméable à la circulation des espèces	Toute l'année	Collisions et percussions

Périodes de sensibilité

Saisons	Printemps			Été			Automne			Hiver		
Mois	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02
Migration prénuptiale												
Reproduction												
Migration postnuptiale												
Hivernage												
Sédentaire												

Sensibilité: ■ forte ■ moyenne ■ faible

Facteurs de vulnérabilité/ Menaces potentielles

- ▶ Espèce forestière : soumise aux pressions de la gestion forestière.
- ▶ Régime alimentaire spécialisé.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- ▶ Collisions avec le réseau électrique.
- ▶ Fermeture du milieu entraînant la disparition de ses proies et des zones de chasse.
- ▶ Gestion forestière inadaptée (coupe en période de reproduction).
- ▶ Dérangements liés aux activités de pleine nature (promeneurs, quads, moto-cross).

Recommandations

Le Circaète Jean-le-Blanc est un rapace discret et sensible aux perturbations. Il est donc conseillé de localiser les zones de reproduction afin de limiter les dérangements pouvant entraîner l'abandon de la nichée. Il est important de favoriser la réouverture du milieu, permettant aux reptiles de recoloniser certains secteurs. La neutralisation du réseau électrique est également conseillée pour éviter les électrocutions.

Liens utiles

- DOCOB : side.developpement-durable.gov.fr
- Fiches INPN : inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche
- Données naturalistes : faune-paca.org et silene.eu
- DREAL : paca.developpement-durable.gov.fr
- Bibliographie : Flitti A., Kabouche B., Kayser Y. & Olioso G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de PACA*. LPO PACA. Delachaux & Niestlé, 544 p. Patrinat (coord.), 2025 - *Résultats synthétiques de l'évaluation des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sauvages en France, période 2019-2024*. Rapportage article 12 envoyé à la Commission européenne, novembre 2025.